# **ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

## Projet d’inclusion d’un élève malade en classe

##  Convention « bonne pratique » entre la famille bénéficiaire et le chef d’établissement

## Le droit à l’image

Les images filmées doivent exclusivement servir au suivi de la leçon (cours magistral) et aux interactions avec les élèves, la classe et l’enseignant.e (dialogue, travaux de groupe,…). Tout autre usage est strictement interdit (cf. règlement d’ordre intérieur de l’école). L’asbl ClassContact (anciennement Take Off) ne peut intervenir ni dans le rythme individuel des élèves ni dans le programme pédagogique des enseignants. Les sessions de connexion entre l’enfant et sa classe ne sont pas enregistrées (images exclusivement encryptées).

Dans le cas présent, le règlement d’ordre intérieur de l’école reste d’application, à savoir que le téléphone portable doit être éteint pendant les heures de cours, en ce, y compris à domicile ou à l’hôpital, pendant les heures de cours suivies par l’élève malade.

EXTRAITS DU R.O.I. :

Je (Nous) soussigné.e.s, …………………………………………………………………………………….

Parent.s de ……………………………………………………………………………………………………...

Domicilié.e.s à …………………………………………………………………….………………………....

reconnais(sons) avoir pris connaissance du contenu des règlements et projets suivants remis à jour et consultables sur le site de l’école : ………………………………………:

* les projets éducatif, pédagogique et d’établissement,
* le règlement d’ordre intérieur (R.O.I.),
* le règlement général des études (R.G.E.).

et nous engageons, en notre nom et au nom de notre enfant, plus spécifiquement à :

* ne pas filmer/télécharger les vidéos et captations des cours,
* ne pas communiquer à des tiers ce qui se déroule durant les cours,
* ne pas intervenir dans la pédagogie et le déroulement des cours,
* ne pas nuire de quelle que façon que ce soit à la réputation des professeurs qui donnent cours et des élèves qui y participent,

Fait à ……………………………………………………………………., le ../../….

Faire précéder la signature par « Lu et approuvé »

|  |  |
| --- | --- |
| L'élève  | Le.s parent.s ou la (les) personne.s qui assure.nt la garde de fait ou de droit de l’élève |
|   |  |
| La Direction |  |